

Yverdon-les-Bains, le 5 avril 2023

## **Nouvelle tarification du stationnement public**

**Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur du stationnement validé en 2012, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains annonce plusieurs mesures d'ajustement concernant le stationnement automobile au centre-ville. Ces mesures visent notamment une meilleure adéquation tarifaire entre les offres de transports, dans l'optique d'encourager progressivement un report modal nécessaire au développement d'un cadre de vie agréable et compatible avec les enjeux de durabilité. Les ajustements prévus ont également pour but d'assurer une meilleure disponibilité des places pour les résidents et les clients des commerces.**

Consécutivement à la mise en place des zones macarons effectuée entre 2015 et 2019, la Municipalité et ses services ont procédé à d'importants relevés de terrain dans les différents secteurs de la ville pour évaluer les effets des mesures prises et les éventuels ajustements nécessaires pour stationner la bonne typologie d'usagers.ères au bon endroit sur le territoire communal. Les mesures prévues ces prochains mois s'inscrivent par conséquent dans l'évolution perpétuelle d'une politique publique en matière de stationnement, s'adaptant à l'évolution de la société, aux contraintes environnementales et sociétales ainsi qu'aux autres planifications supérieures tels le Plan Climat ou le projet d'agglomération.

Concrètement, la Municipalité annonce une augmentation des tarifs de stationnement dès le 15 mai prochain, tant pour les places du centre-ville que pour les parkings des zones de loisirs. L'augmentation prévue a été discutée avec le Surveillant des prix et a été établie en comparaison des pratiques relevées dans d'autres villes romandes. Ainsi, le tarif horaire au centre-ville passera de CHF 1.50 à 1.80. Dans les secteurs de loisirs, il augmentera également de 30 centimes par heure, passant de 1.00 CHF/h à 1.30. Le prix des autorisations résidents passera lui de 270 CHF/an à 320 CHF/an. Le prix de l'autorisation pendulaire n'évoluera pas (1'080 CHF/an).

Par ailleurs, comme le démontrent plusieurs études scientifiques, le coût du stationnement influence directement les pratiques de choix modal. Sans avoir la prétention de régler l'entier des problèmes de circulation à Yverdon-les-Bains, la Municipalité entend avant tout mettre sur un pied d'égalité les différents modes de transports et lisser progressivement les différences de tarifs pour un même trajet.

La Municipalité annonce également la fin de la vente des cartes à prépaiement aux usagers.ères non-résidents.tes d'Yverdon-les-Bains. Ce moyen de paiement sera exclusivement destiné aux résident.es yverdonnois.s, ceci dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les cartes en version papier resteront disponibles au guichet de la Sécurité publique, et pourront être distribuées par les résidents.tes eux-mêmes à leurs visiteurs, pour permettre par exemple un stationnement prolongé le samedi ou durant la journée.

Les pendulaires motorisés stationnant actuellement dans les quartiers résidentiels par l'intermédiaire de cette solution sont invités à se tourner, dès aujourd'hui, vers les autorisations de stationnement qui leur sont spécifiquement destinées, mises en place par la Municipalité depuis plusieurs années, lesquelles sont flexibles et adaptées aux usagers.ères travaillant

également à temps partiel (tarifs disponibles : temps partiel : 540 CHF/an ; temps plein : 1'080 CHF/an). Le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture (transports publics, vélos (électriques), vélos en libre-service, etc.) est fortement encouragé, à travers les subventions à la durabilité.

La Ville et le Canton de Vaud soutiennent par différents moyens les entreprises pour le développement de stratégies de mobilité interne et pour la mise en place de mesures concrètes en faveur d'une mobilité plus durable. Le Service de la mobilité et la Filière durabilité de la Ville se tiennent à disposition des entreprises intéressées.